



Urgent!! problème de saisie par huissier

Par **Christou_old**, le **05/10/2007 à 23:48**

Bonjour, rnl y a 8 ans j'ai contracté un crédit sans profession ni salaire mais un compagnon riche et très manipulateur qui s'était porté cautionnaire pour un crédit a nantissement avec argent bloquer au Luxembourg. Je servais de prêt nom 870 000 francs a l'époque sur 10 ans a 1460 euros de mensualités. Cela fait maintenant 6 ans que nous nous sommes séparés. Ce monsieur a toujours honoré ce crédit mais depuis 6 mois plus rien. Et c'est sur moi que ce retourne la banque. 10000 euros d'impayés et 35000 pour le solder. Le compte a été clôturé pour non paiement et dans 1 mois je serai fichée à la banque de France et dans peu de temps les huissiers. Seulement j'ai refait ma vie je suis mariée sans contrat de mariage car je n'aurai jamais imaginé que ce crédit ne serait plus honoré. Mon mari est gendarme et moi j'ai un petit boulot 20/h par semaine. Je ne sais plus quoi faire mis a part mon suicide qui ferait que se soit le cautionnaire qui payerait. Est ce que la banque avait le droit? Que risque mon mari? Ce crédit était pour une maison qui a été vendue en 2000 et honnête j'ai restitué tout l'argent à mon ex de la vente. Cet ex compagnon était cycliste professionnel et recherché par le fisc moi j'avais 18 ans et très naïve il était entouré de conseiller financier et à vrai dire je ne voyais pas les conséquences. Bien sur il y a maintenant 2 ans que je lui ai tout rendu voiture, 2 appartements et 99 %. D'une SCI avec 3 appartements. Pour moi c'était son argent et c'était normale. Voici mon histoire que dois je faire. aidez moi svprnMerci par avance

Par **Jurigaby**, le **06/10/2007 à 13:29**

Malheureusement pas grand chose...rnrnLa caution était elle simple ou solidaire?rnrnSi elle était solidaire, vous avez tout intérêt à conseiller à la banque de poursuivre la caution à votre place..rnrnSi c'est une caution simple, et s'agissant de vos biens communs, ils feront très vraisemblablement l'objet d'une saisie..